



Augmentation de salaire dans le domaine privé

Par **JOELLE**, le **29/03/2010** à **13:46**

Bonjour,

je travaille avec mes nouveaux employeurs depuis 2004, dans un cabinet d'expertise en assurances IARD HABITATION, et je n'ai pas été augmentée depuis, sachant que je perçois un salaire supérieur au smig
Pouvez vous m'indiquer si une augmentation annuelle est obligatoire et sur quel pourcentage.
Merci d'avance.